



Chers amis,

L'année 2004 est déjà derrière nous, une année où se succède pour chacun de nous, un mélange de tristesse mais aussi de joies. N'oublions pas tous ces moments, qu'ils soient bons ou mauvais.

Une année au sein de notre commune où d'importants travaux de voirie ont été réalisés en sachant que nous avons encore bien à faire. Cette année a vu également l'ouverture d'une nouvelle salle de classe et de la nouvelle salle de restaurant de l'école au mois de septembre. Une année de partenariat avec la communauté d'agglomération notamment dans l'aménagement de notre centre bourg (ronds-points, place St Georges,....), mais aussi la poursuite des réseaux d'assainissement.

En ce début d'année, le Conseil municipal se joint à moi pour vous souhaiter à chacune et chacun d'entre vous, une année pleine de bonheur, de réussite et surtout de santé. Que cette nouvelle année vous apporte joies et satisfaction à vous même et toute votre famille.



P. ARGOUT

Le geste qui pollue

Divers produits toxiques ont été déversés dans les réseaux d'égout de la commune. Ce geste de facilité est un geste d'incivilité réprimandable selon la Loi. Son auteur pollue le réseau et de ce fait le milieu naturel. La communauté d'agglomération est maintenant dotée d'une station d'épuration dont le coût de fonctionnement et d'entretien est à la charge de l'ensemble des contribuables.

Il est de notre devoir à tous de préserver cet outil indispensable.

Il est important de ne pas faire n'importe quoi.

Nous rappelons que chacune des déchèteries possède une benne « déchets toxiques » et que ce service est gratuit.

Il est URGENT de protéger notre avenir

Sécurité routière



La sécurité routière est l'affaire de tous.

Pensez que sur nos voies, vous n'êtes pas seul

Pensez que l'accident n'arrive pas qu'aux autres

Pensez aux enfants, en particulier aux abords de l'école

Pensez à la signalisation routière, elle n'est pas seulement présente pour la décoration.

Alors réduisons notre vitesse

Pensons aux autres

RECENSEMENT de la POPULATION

Le recensement national de la population va avoir lieu du 20 janvier au 19 février prochain.

Les objectifs en sont la détermination de la population légale de la France et de ses circonscriptions administratives ainsi que la description des caractéristiques de cette population et des conditions de logement.

Le recensement reste sous la responsabilité de l'Etat et la mise en œuvre sur place par un partenariat entre la commune et l'institut national de la statistique et des études économiques (INSEE).

La commune du Vernet sera divisée en trois secteurs géographiques (districts) avec un agent recenseur pour chacun d'eux.

Vous allez recevoir la visite d'un agent recenseur. Il sera muni d'une carte officielle et tenu au secret professionnel. Il vous remettra les questionnaires à remplir concernant votre logement et les personnes l'habitant.

Merci de lui réserver le meilleur accueil.

La participation de tous est essentielle car la loi rend obligatoire la réponse à cette enquête. Vos réponses resteront confidentielles. Elles seront protégées par la loi et remises à l'INSEE pour établir des statistiques rigoureusement anonymes.

Le dernier recensement sur notre commune a eu lieu en 1999 et avait relevé une population de 1582 habitants. Celle-ci a depuis progressé dans des proportions que le recensement de 2005 devra bien sûr nous révéler.

Un NOËL en famille

Toi, mamie qui est mon amie
Je te dédie mes écrits
Car tu es au cœur de la famille
La confidente,
La complice de nos bêtises.
Bientôt, tu seras de la fête
Car c'est bientôt Noël.
Avec tes airs de mistiguette
Tu nous chanteras des airs de guinguette
Comme tu les aimes.
Au premier coup de minuit
Bouffonneries, câlineries,
Gâteries, cadeaux magiques.
Les petits et les grands
En feront un feu d'artifice.
Les bambins tendront les mains
Pour t'offrir quelques dessins
Qui rempliront un petit coin.
Ton sourire sera une magie
Qui voudra dire merci.
Et pour finir la soirée
Dans ton salon illuminé
Tes doigts nostalgiques
Caresseront ton vieux piano démodé.
Il égrainera des airs de Noël
Qui s'envoleront en secret vers le ciel

Suzanne JOINCT

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS

JANVIER

22/01 E.S.V. Football : Galette des rois
28/01 Réunion publique au Complexe Gabriel Péronnet

FÉVRIER

05/02 K'Danse : Soirée spectacle
06/02 Donneurs de sang : Loto
20/02 UCAPLI : Thé dansant

MARS

05/03 E.S.V. Football : Soirée « Coq au vin »
20/03 Le Vernet Sports et Nature : La VERNETOISE
20/03 Club des anciens : Thé dansant
26/03 E.S.V. Pétanque : Concours d'ouverture

AVRIL

16/04 E.S.V. Pétanque : Inter-club au Vernet
17/04 ASPTT Vichy : 14 km du Vernet
23 et 24/04 Comité des fêtes : Fêtes de la St Georges

ETAT CIVIL

Naissances :

MARTINHO Elodie, le 16/06/04 à Vichy
GHIENNE Mathilde, Nathalie, Maryse, le 27/06/04 à Vichy
BASTIEN Anaïs, le 29/11/04 à Vichy
CHARBONIER Valentin, le 30/12/04 à Vichy

Décès :

BREYSSE Emilienne, le 14/10/04, 94 ans
LEVOUX Alain, le 17/10/04, 46 ans
SEROUX Renée, le 15/12/04, 83 ans

Réfection Abri Bus

Les services techniques de la commune ont récemment procédé à la rénovation de l'abri bus, place Marcel Guillaumin (mur et plafond).

A cette occasion, nous rappelons que la remise en état de ces locaux publics dégradés, représente à chaque fois un coût qui ampute d'autant tout investissement ou nouvelle réalisation sur la commune. Nous comptons, plus que jamais sur le civisme de tous pour que cet endroit puisse rester propre et en bon état.

Centre de loisirs

Mercredis 12 et 19 janvier :

Création d'un jeu de dominos mexicains. Plusieurs techniques seront mises en place pour obtenir le jeu (ponçage, peinture, vernissage, écriture,....)

Projet vacances de février

Afin de préparer le carnaval, les enfants vont pouvoir concevoir un décor pour le char.

Le thème en sera **Astérix et Obélix**. Pendant les vacances, les enfants vont apprendre à maîtriser la construction de personnages en papier mâché, ainsi que la réalisation de déguisements pour la parade.

ADSL au Vernet

La mise en place de l'ADSL au Vernet nécessitait des travaux importants de prolongement de réseau en fibre optique. Ces travaux sont programmé par France télécom au mois d'avril. Ce qui permettra de connecter notre commune dès le mois de mai. Un service très attendu par tous nos internautes.

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

La bibliothèque municipale fonctionne depuis 1980, date de sa création. Depuis 2001, Mme Joinct a dynamisé ce coin lecture.

En collaboration avec la médiathèque de Gannat, elle renouvelle le stock de prêt, 3 fois par an. Ce qui lui permet de proposer des lectures variées, adaptées aux enfants à partir de 3 ans ainsi que des lectures diversifiées pour les adultes, sans oublier des lectures en gros caractères pour les personnes en difficultés. Le club des anciens vient de rentrer dans le cercle des lecteurs. Les nouveaux lecteurs sont très étonnés par la modernité des romans, biographies,.... Pour la rentrée de septembre, Mme Joinct a proposé un catalogue d'ouvrage pédagogique à l'ensemble du groupe scolaire M. Guillaumin. Les enseignants ont fait un choix et depuis, les enfants profitent de cette nouveauté. Les enfants de maternelle vont découvrir tout au long de l'année une quantité de livres à thème, de racontes tapis, de livres objet. Des petits romans, des documentaires, une valise sur la préhistoire, l'œuvre de Jean de Lafontaine seront autant d'ouvrages à la disposition des enfants du primaire.

Mme Joinct a mis également à disposition dans le hall de l'école, une collection de livres très diversifiée. Expérience totalement positive qui sera renouvelée à chaque retour de vacances.

La Bibliothèque est ouverte du lundi au vendredi aux heures de mairie.

Centre de loisirs du Vernet

Fonctionnement et Programme

Pour les activités périscolaires, Nicole, Colette et Yann accueillent vos enfants de 7h15 à 8h50 et de 16h30 à 18h30 dans les locaux de la garderie de l'école M. Guillaumin.

Les tarifs de fréquentation sont de 1,5 € la journée ou 0,75 € le matin ou le soir.

Pour les activités du mercredi, l'équipe des animateurs affiche régulièrement les activités organisées suite à un projet pédagogique. Depuis le 1er janvier 2005, la CAF, partenaire de la commune avec la DDJS a arrêté le principe, pour tous les centres de loisirs, de l'application d'une politique tarifaire proportionnelle à la capacité contributive des familles. C'est pourquoi, à l'inscription des enfants, il sera demandé aux familles de remplir un petit questionnaire. En effet, la participation familiale sera calculée en référence au barème établi par la caisse d'allocation familiale de l'Allier. Ce procédé est obligatoire pour toutes les structures de loisirs du département.

Cette participation est calculée à partir du montant des ressources figurant sur le dernier avis d'imposition avant abattements. Un relevé mensuel sera émis par la mairie en fonction de la présence de votre enfant.

Aucun changement concernant l'accueil périscolaire. (garderie)

RAPPEL :

Les lundis et jeudis, une aide aux devoirs est mise en place sous la responsabilité de Yann Raoul et en accord avec les enseignants.

Les mardis et vendredis : activités sportives et activités manuelles.

CAF : Caisse d'allocation familiale

DDJS : Direction départementale de la jeunesse et des sports